

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES - EXERCICE 2019



Comité syndical
du

INTRODUCTION

L'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales impose aux établissements publics de coopération intercommunale, comprenant une commune de 3 500 habitants et plus, la présentation d'un rapport au comité syndical sur les orientations générales du budget de l'exercice, rapport donnant lieu à un débat en séance dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif.

Il est pris acte de ce débat par délibération du comité syndical.

Le SICSEF regroupe les trois communes de Sannois, Ermont et Franconville, dont les populations sont les suivantes :

Commune	Rec. INSEE (2015)
Sannois	27 589
Ermont	29 142
Franconville	35 177
Total	91 908

Ainsi, le SICSEF, soumis à cette obligation, présente dans ce rapport les orientations budgétaires pour l'exercice 2019.

Le SICSEF, créé pour assurer la gestion du réseau de chaleur, est directement impacté par un contexte énergétique très riche :

- L'essor d'une réglementation, telle que la publication de la loi pour la transition énergétique et la croissance verte, visant à maîtriser la demande énergétique, à développer les modes de production plus vertueux, utilisant les ressources renouvelables ;
- Le besoin des ménages de réduire leurs factures énergétiques, notamment par la diminution de leurs consommations ;
- La mise en service de la chaufferie des Montfrais en janvier 2014, produisant 60% de la chaleur nécessaire à partir d'énergie renouvelable, le bois-énergie. L'utilisation d'énergie renouvelable favorisant le développement du réseau de chaleur, un accompagnement du SICSEF auprès du délégataire est nécessaire à l'atteinte des objectifs ;
- La loi NOTRe, qui trace la restructuration des collectivités territoriales et leur fonctionnement et qui impactera fortement le SICSEF dans les prochaines années.

La définition des orientations budgétaires du SICSEF pour l'exercice 2019 tient compte de l'ensemble de ces facteurs.

DONNEES GENERALES

Le SICSEF

Le Syndicat Intercommunal de Chauffage de Sannois Ermont Franconville a été créé en 1973 afin d'assurer la gestion du réseau de chaleur et l'exécution du service de production et de distribution de chauffage et d'eau chaude sanitaire sur le territoire des communes membres.

Les compétences du Syndicat, définies par ses statuts, sont les suivantes :

- Exploiter ou faire exploiter par le prestataire de son choix, en conformité avec la réglementation en vigueur, les installations de production de chaleur et d'eau chaude sanitaire dont il est propriétaire ou gestionnaire ;
- Réaliser les études générales qu'il jugera nécessaire au sein et en dehors du périmètre des trois communes membres ;
- Procéder à des études techniques ;
- Procéder ou faire procéder à la construction de nouvelles installations de production de chaleur et/ou d'eau chaude sanitaire ;
- Entretien des ouvrages ;
- Mettre en œuvre des actions de communication, d'information et de sensibilisation ;
- Inciter et aider à la mise en œuvre d'une politique de développement durable.

Le service

Depuis le 1^{er} juillet 2011, l'exécution du service est déléguée à la société SEFIR en vertu d'un contrat de délégation de service public, pour une durée de 18 ans, soit jusqu'au 30 juin 2029.

La chaleur est produite par quatre chaufferies, dont une chaufferie biomasse en service depuis 2014 et qui couvre 55% des besoins à partir d'énergie renouvelable (taux de couverture sur l'exercice 2017).

Le SICSEF a opté pour la délégation de service public pour les raisons suivantes :

- L'apport de moyens humains et financiers adaptés au besoin du service et à la réalisation des projets définis en amont,
- Un risque, relatif à la continuité de service ou au financement des installations, qui ne se répercute pas sur les utilisateurs du service,
- Une expertise professionnelle apportée par les sociétés délégataires, dont l'énergie est le cœur de métier.

Toutefois, le SICSEF reste garant de l'intérêt général des usagers du service et assure :

- La définition des orientations relatives à l'évolution des conditions du service, visant à adapter le service aux meilleures solutions techniques et économiques possibles,
- Le suivi du contrat de délégation,
- Le contrôle du respect des engagements pris par SEFIR lors de la signature du contrat de délégation.

Pour l'assister dans sa mission, le SICSEF est accompagné d'un bureau d'études et de conseil, Inddigo, depuis le 1^{er} octobre 2015.

Le territoire

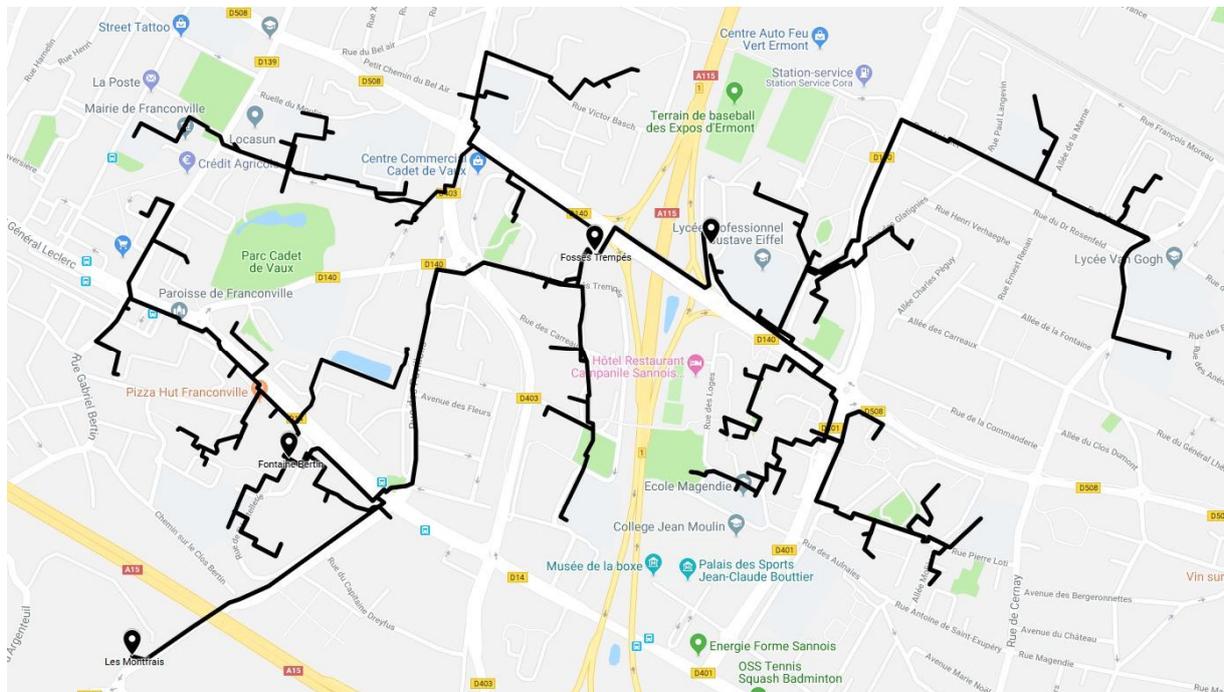
Au 31 décembre 2018, 6 966 logements, neuf groupes scolaires, deux centres culturels, un lycée, trois gymnases, deux centres de loisirs et l'Hôtel de Ville de Franconville sont alimentés par le réseau de chaleur.

En 2017, une opération d'extension importante du réseau de chaleur sur la commune d'Ermont, permettant le raccordement d'une résidence de 110 logements, deux groupes scolaires, deux centres de loisirs. Cette extension a été mise en service en 2018. Cette opération s'achèvera en 2019 par le raccordement du lycée et du gymnase Van Gogh.

Sur la commune de Franconville, un programme d'extension a également été réalisé sur l'exercice 2018 permettant le raccordement de l'Hôtel de ville, un gymnase, une maternelle, un groupe scolaire, une résidence de 410 logements et un programme immobilier.

Enfin, un projet d'extension est à l'étude sur la commune de Sannois pour une réalisation qui débutera sur l'exercice 2019.

Situation du réseau de chaleur au 31 décembre 2018



Le réseau de chaleur constitue un outil nécessaire pour répondre aux enjeux énergétiques actuels, tels que l'utilisation d'énergie renouvelable ou de récupération ou la maîtrise des coûts pour les ménages. C'est pourquoi, le SICSEF a engagé en 2016 la réalisation d'un schéma directeur visant à développer la solution réseau de chaleur sur le territoire de la communauté d'agglomération du Val Parisien. Le résultat du schéma directeur a permis d'identifier des secteurs à fort potentiel de développement motivant le syndicat à lancer une étude de faisabilité de création ou d'extension du réseau de chaleur. Cette étude de faisabilité est engagée depuis le 14 novembre 2018.

DONNEES BUDGETAIRES

Les données concernant l'exercice 2018 portent sur une estimation des dépenses et recettes à venir jusqu'à la fin de l'exercice.

Les ressources financières

Les ressources financières du SICSEF sont constituées de deux redevances versées par le délégataire, prévues par l'article 63 du contrat de délégation de service public souscrit avec SEFIR.

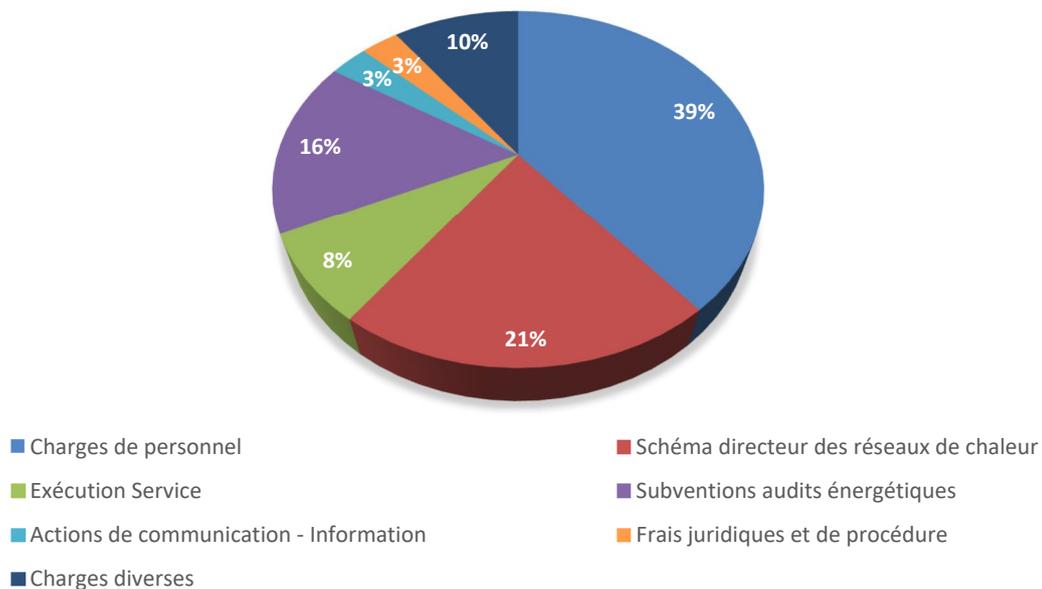
La redevance de contrôle et de fonctionnement, actualisée chaque année, s'élevait en 2018 à 254 132,32 €.

La redevance de mise à disposition des installations et des terrains du Syndicat pour l'exécution du service est également actualisée chaque année, et s'élevait à 19 461,42 € en 2018.

Les dépenses de fonctionnement

La répartition des dépenses courantes de fonctionnement impactent le budget de la façon suivante :

Répartition des dépenses courantes de fonctionnement
Moyenne des exercices 2016 à 2018



Définition des catégories de dépenses courantes :

Charges de personnel :	Rémunération des agents, indemnités des élus et des activités accessoires, charges sociales ;
Exécution du service :	Prestation de suivi et de contrôle des conditions d'exécution du service, frais relatifs à la documentation générale, ...
Communication :	Prestations relatives aux actions de communication et de sensibilisation menées par le SICSEF
Frais juridiques – procédure :	Prestation de conseil juridique, frais d'actes, d'annonces et d'insertions, ...
Charges diverses :	Fournitures administratives, frais d'affranchissement et de télécommunication, location immobilière, assurances, ...

Dépenses d'investissement

L'exécution du service étant intégralement déléguée à la société SEFIR, les dépenses d'investissement du SICSEF sont très limitées et fonction des besoins du Syndicat. L'évolution de ces dépenses depuis 2014 se présente ainsi :

	Montant €TTC	Nature de l'investissement
2018	2 086,40 €	Acquisition de matériel informatique
2017	1 257,60 €	Acquisition de matériel informatique
2016	460,99 €	Acquisition de mobilier pour l'aménagement des bureaux du SICSEF
2015	10 688,45 €	Aménagement des bureaux du SICSEF suite au déménagement des locaux au centre administratif de Franconville
2014	70 000,00 €	Subvention d'équipement versée au délégataire – Avenant 3 Rénovation de la cheminée de la centrale des Logis Verts

Résultat annuel

A l'issue de l'exercice budgétaire 2018, l'excédent prévisionnel, à reporter au budget 2019, est estimé à 775 000 €.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2019

Les orientations budgétaires définies ci-dessous ont été établies au regard des dépenses et recettes courantes moyennes constatées sur les derniers exercices et des projets du SICSEF portant notamment sur le développement de la solution réseau de chaleur sur notre territoire ou les actions de sensibilisation auprès des centres de loisirs des trois communes.

Il est à préciser que ces orientations sont amenées à évoluer au cours de l'exercice 2019. Ces propositions ne sont pas une liste exhaustive des inscriptions budgétaires 2019.

Dépenses de fonctionnement

Charges de personnel

Les charges de personnel comprennent les charges sociales, les rémunérations des agents et stagiaires, les indemnités des élus et des personnels issus des trois communes mandatés ponctuellement dans le cadre d'activités accessoires aux besoins du SICSEF.

Par ailleurs, sur l'exercice 2018, la Région Ile-de-France a attribué deux subventions au SICSEF au titre du programme d'extension du réseau de chaleur sur la commune de Sannois, puis de la réalisation de l'étude de faisabilité réseaux de chaleur. En contrepartie, le SICSEF s'engage à embaucher six stagiaires. La proposition au Budget Primitif de l'exercice 2019 en matière de charges de personnel est la suivante :

Intitulé	Montant €
Rémunération des agents	72 000 €
Indemnisation des stagiaires	6 000 €
Indemnités des élus	18 000 €
Indemnités pour activités accessoires	6 000 €
Cotisations sociales	66 000 €
Total	168 000 €

Exécution du service

La mission essentielle du SICSEF consiste à garantir l'exécution du service par le délégataire conformément aux dispositions du contrat de délégation.

En 2019, le SICSEF s'attachera donc à garantir le respect des conditions de service : fourniture de chaleur, application des tarifs, maintenance des installations, ...

Les dépenses occasionnées pour l'exécution du service correspondent essentiellement aux frais relatifs au contrat de contrôle d'exploitation.

Ainsi la proposition au Budget Primitif 2019 est la suivante :

Nature	Montant €HT	TVA €	Montant €TTC
Exécution du service	22 500 €	4 500 €	27 000 €
Total	22 500 €	4 500 €	27 000 €

Sensibilisation, information et communication

Le SICSEF poursuivra et renforcera ses actions auprès du public visant à sensibiliser et informer sur les enjeux des réseaux de chaleur et la maîtrise de la demande énergétique.

La proposition au Budget Primitif de l'exercice 2019 en matière d'actions de sensibilisation, d'information et de communication est la suivante :

Nature	Montant €HT	TVA €	Montant €TTC
Entretien du site internet	417 €	83 €	500 €
Organisation de réunions publiques – Actions de sensibilisation	1 667 €	333 €	2 000 €
Création et publication d'outils de communication	12 083 €	2 417 €	14 500 €
Programme de sensibilisation auprès des centres de loisirs des trois communes	2 500 €	500 €	3 000 €
Total	16 667 €	3 333 €	20 000 €

Frais juridiques et de procédures

Le SICSEF requiert parfois les services d'une entreprise de conseils, d'informations, d'aide à la décision, de soutien et d'accompagnement sur des questions ponctuelles relatives à l'évolution du contrat de délégation de service public, à la mise en œuvre de projets divers, ...

D'autre part, la passation de marchés peut occasionner des dépenses en termes d'insertions et d'annonce.

La proposition au Budget Primitif de l'exercice 2019 en matière de frais juridiques et de procédure est la suivante :

Nature	Montant €HT	TVA €	Montant €TTC
Conseil juridique	5 917 €	1 183 €	7 100 €
Autres frais d'actes et de procédures	2 667 €	533 €	3 200 €
Total	8 584 €	1 716 €	10 300 €

Charges diverses

Les principales propositions au Budget Primitif de l'exercice 2019 en matière de charges diverses sont les suivantes :

Nature	Montant €HT	TVA €	Montant €TTC
Assurances et taxes	16 000 €	-	16 000 €
Fournitures	3 333 €	667 €	4 000 €
Frais de télécommunication et affranchissement	5 833 €	1 167 €	7 000 €
Location immobilière	10 000 €	-	10 000 €
Autorisation d'occupation du domaine public	45 000 €		45 000 €
Total	80 166 €	1 834 €	82 000 €

Dépenses d'investissement

Sur l'exercice 2019, les dépenses en section d'investissement à prévoir sont les suivantes :

Nature	Montant €HT	TVA €	Montant €TTC
Renouvellement du matériel informatique et mobilier	3 333 €	667 €	4 000 €
Acquisition d'un véhicule électrique	14 583 €	2 917 €	17 500 €
Installation d'une borne IRVE	8 333 €	1 167 €	10 000 €
Etude de faisabilité des réseaux de chaleur	66 667 €	13 333 €	80 000 €
Etude d'optimisation thermique des sous-stations raccordées au réseau de chaleur	33 333 €	6 667 €	40 000 €
Travaux d'optimisation thermique des sous-stations raccordées au réseau de chaleur	66 667 €	13 333 €	80 000 €
Total	192 916 €	38 584 €	231 500 €

Etude de faisabilité des réseaux de chaleur

Dans la poursuite du schéma directeur des réseaux de chaleur finalisé en 2018 sur le territoire de la communauté d'agglomération du Val Parisis, le SICSEF a mandaté un bureau d'études en fin d'exercice 2018 pour approfondir les études sur quatre secteurs sur lesquels le potentiel de création ou de développement de réseaux de chaleur est important.

Ces secteurs sont les suivants :

- Commune de Franconville : Quartiers de Montédour et de l'Epine Guyon
- Commune d'Ermont : Quartiers des Chênes et centre-ville
- Communes de La Frette-sur-Seine et de Corneilles-en-Parisis : Projet immobilier des Quais de Seine
- Communes de Saint-Leu-la-Forêt et du Plessis-Bouchard : ZAC du Bois Servais et quartier des Diablots.

L'objectif de cette étude consiste désormais à valider la faisabilité de la création ou de l'extension de réseaux de chaleur sur ces quatre secteurs. Elle doit permettre, à partir d'une analyse détaillée des aspects techniques, énergétiques, économiques et financiers, de dresser une proposition chiffrée et argumentée qui amènera les collectivités à décider des investissements appropriés.

Optimisation thermique des sous-stations raccordées au réseau de chaleur

Le SICSEF s'est engagé au cours de l'exercice 2018 à réaliser une étude de faisabilité dont l'objectif consiste à définir le potentiel d'amélioration thermique des 73 sous-stations alimentées par le réseau de chaleur. Il s'agira :

- D'évaluer l'état des sous-stations, en identifiant les sources de déperditions thermiques ;
- De définir des solutions techniques permettant la réduction des déperditions identifiées ;
- De définir les caractéristiques énergétiques, économiques, financières et contractuelles relatives à la mise en œuvre de ces solutions
- D'évaluer l'impact des solutions pour la performance du réseau, le service aux abonnés, les économies d'énergie, les économies annuelles pour le réseau et/ou abonnés ;
- D'établir un plan d'actions détaillé et chiffré priorisant les actions à mettre en place ;

Cette étude comportera trois phases :

- Phase 1 : Etat des lieux des sous-stations ;
- Phase 2 : Diagnostic et préconisations ;
- Phase 3 : Programmes d'améliorations

A l'issue de cette étude, le SICSEF évaluera les investissements appropriés à réaliser pour garantir des conditions de fonctionnement énergétiques optimales sur ses installations.

Recettes

Redevances versées par le délégataire

Les recettes perçues par le SICSEF sont constituées exclusivement des redevances de contrôle et d'occupation du domaine public versées par le délégataire.

Pour l'exercice 2019, le montant attendu des redevances est le suivant :

- Redevance de contrôle : 250 000,00 €
- Redevance d'occupation du domaine public : 20 000,00 €

Subventions attribuées par la région

En 2016, la Région Ile de France a attribué une subvention d'un montant maximum de 239 000 € pour l'extension du réseau de chaleur sur la commune d'Ermont. Au regard de l'avancée l'opération et son achèvement prévu au cours de l'été 2019, l'intégralité de cette somme sera perçue par le SICSEF et reversée au délégataire sur l'exercice 2019 afin d'être répercutée sur la délégation de service public en vertu du contrat de délégation.

Par ailleurs, les études engagées par le SICSEF, portant sur la faisabilité de création et de développement des réseaux de chaleur ainsi que l'optimisation thermique des sous-stations raccordées au réseau ont fait l'objet de demandes de subvention auprès de la Région. Au regard des délais de réalisation de ces études, les subventions seront perçues au cours de l'exercice 2019.

Les écritures budgétaires de ces opérations seront donc à prévoir sur le Budget Primitif 2019 :

Recette d'investissement – 1312 « Subventions d'équipement transférables – Région »

- Extension du réseau de chaleur sur la commune d'Ermont 239 000.00 €
- Etude de faisabilité des réseaux de chaleur 30 000 ,00 €
- Etude d'optimisation thermique des sous-stations 20 000.00 €

Dépense d'investissement – 20422 « Subvention d'équipement aux personnes de droits privé – bâtiment, installations »

- Extension du réseau de chaleur sur la commune d'Ermont 239 000.00 €

Ecritures d'ordre

Les recettes et dépenses de la section d'investissement entraînent des écritures d'ordre pour l'amortissement des investissements réalisés et la reprise sur amortissement.

Amortissement des investissements

Nature	Dépenses	Recettes
Section d'investissement		132 800 €
Subventions d'équipement		130 000 €
Aménagement immobilier		700 €
Mobilier		500 €
Matériel informatique		1 600 €
Section de fonctionnement	132 800 €	

Reprise sur amortissement

Nature	Dépenses	Recettes
Section d'investissement	115 000 €	
Subventions d'équipement – Int. Réseaux	115 000 €	
Section de fonctionnement		115 000 €

Dette

Le budget du SICSEF ne présente aucune dette sur les exercices antérieurs et ne prévoit aucune dette sur l'exercice 2019.

SYNTHESE DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2019

Au regard des éléments présentés dans le cadre de ce rapport, les orientations budgétaires pour l'exercice 2019 peuvent être résumées ainsi :

Nature	Dépenses (en €TTC)	Recettes (en €TTC)
Section de fonctionnement	440 100 €	385 000 €
Charges de personnel	168 000 €	
Suivi de l'exécution du service	27 000 €	
Sensibilisation, information et communication	20 000 €	
Frais juridiques et de procédure	10 300 €	
Charges diverses	82 000 €	
Dépenses d'ordre	132 800 €	
Redevances du délégataire		270 000 €
Recettes d'ordre		115 000 €
Section d'investissement	585 500 €	425 300 €
Matériel informatique et mobilier	4 000 €	
Renouvellement du matériel de transport	27 500 €	
Etude de faisabilité Réseaux de chaleur	80 000 €	
Optimisation thermique des sous-stations	120 000 €	
Versement de la subvention Région au délégataire	239 000 €	
Dépenses d'ordre	115 000 €	
Subventions attribuées par la Région Ile-de-France		292 500 €
Recettes d'ordre		132 800 €
Total	1 025 600 €	810 300€
Résultat prévisionnel de l'exercice	- 215 300 €	
Excédent prévisionnel de l'exercice 2018		775 000 €
Résultat prévisionnel cumulé		559 700 €